

**Arrêté du 28 septembre 2017 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à la cour d'appel de Rennes
NOR : JUSB1727879A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Françoise DAUGAN (FOUVILLE), adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse titulaire à la cour d'appel de Rennes.

Article 2

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Valériane LEFEVRE, adjointe administrative, en sa qualité de régisseuse suppléante à la cour d'appel de Rennes.

Article 3

Mme Aurélia LEFRANÇOIS, adjointe administrative, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire à la cour d'appel de Rennes.

Article 4

Mme Sophie RENARD, secrétaire administrative, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse suppléante à la cour d'appel de Rennes.

Article 5

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Rennes, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 28 septembre 2017.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Catherine BOUDON